

Image not found or type unknown



Indemnités versées au titre de l'article 700

Par **loulou69009**, le **10/06/2014** à **18:36**

bonjour

nous avons été en procès avec le crédit immobilier de france, et nous avons gagnés ce procès.

le juge du tribunal de grande instance de lyon a condamné le CIF à nous versé une i,demnité de 1000 euros au titre des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile.

notre avocat nous réclame cet argent estimant qu'il est pour lui.

a-t'il raison ? à qui revient cet argent ? merci de me renseigner sur ce sujet.

jean-michel rapin